



alpenkonvention • convention alpine
convenzione delle alpi • alpska konvencija

Tagung der Alpenkonferenz
Réunion de la Conférence alpine
Sessione della Conferenza delle Alpi
Zasedanje Alpske konference

XIV

26.09.2016

TOP / POJ / ODG / TDR

A12

FR

OL: DE

ÉCHANGE D'EXPERIENCES SUR LE PROTOCOLE
« AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DEVELOPPEMENT
DURABLE »

A Rapport de la Présidence

B Proposition de décision

A Rapport de la Présidence

1. Déclaration des Ministres responsables de l'aménagement du territoire

Les 18 et 19 avril 2016, la Déclaration sur l'aménagement durable du territoire dans les Alpes a été finalisée à Murnau/Bavière par les représentants de haut niveau des Ministres en charge de la planification territoriale des Parties contractantes.

Les aspects saillants de cette déclaration (Annexe) sont les suivants :

- accord sur l'élaboration d'objectifs communs à long terme pour le développement territorial de l'espace alpin, conjuguant les aspects sociaux, économiques et écologiques,
- accord sur les priorités thématiques de la coopération dans le domaine de l'aménagement du territoire, par ex. renforcement de l'attractivité et de la compétitivité de l'espace alpin, mise en réseau et connexion de la région alpine, accès aux services publics et infrastructures numériques,
- équilibre entre les droits d'utilisation et l'utilisation durable de l'espace,
- développement de la coopération au niveau des États membres, au niveau régional et local, et sur les projets.

2. Réunions d'experts ad hoc et Conférence des Parties prenantes

La Conférence et la Déclaration ont été préparées par un Groupe d'experts ad hoc et elles ont été complétées par les suggestions des parties prenantes de la région alpine, dans le cadre de la Conférence des Parties prenantes les 28 et 29 janvier 2016 à Munich.

De plus, le Groupe d'experts ad hoc a réalisé une exposition itinérante destinée à diverses localités alpines. Visant un large public, cette exposition présente des exemples positifs d'utilisation innovante de l'aménagement du territoire pour favoriser le développement durable du territoire alpin. Elle sera également présentée lors de la XIV^e Conférence alpine et de la Semaine Alpine d'octobre 2016 à Grassau.

3. Travaux futurs

La Déclaration de Murnau réaffirme la volonté commune des Parties contractantes de la Convention alpine de renforcer la coopération au niveau alpin afin de parvenir à un aménagement durable du territoire grâce à des activités spécifiques communes.

De plus, le Groupe d'experts continuera de subsister. Ouvert, il sera formé de représentants envoyés par les Parties contractantes et les observateurs de la Convention alpine. Le Groupe d'experts doit en particulier rédiger et assurer le suivi d'un projet de recherche, qui sera adressé au Réseau européen d'observation du territoire ESPON (European Observation Network for Territorial Development and Cohesion).

Ce projet sera axé sur le développement de scénarios communs pour le futur développement territorial de l'espace alpin. Il sera fondé sur les stratégies et les concepts nationaux et régionaux de développement territorial.

L'Allemagne propose de présider ce groupe d'experts.

B Proposition de décision

La Conférence alpine

1. prend note du rapport de la Présidence et la remercie pour son initiative visant à entamer un échange d'expériences sur le Protocole « Aménagement du territoire et développement durable » ;
2. se félicite de la Déclaration sur l'aménagement du territoire dans les Alpes adoptée par les Ministres en charge de la planification territoriale, qui contribue à la mise en oeuvre globale de la Convention alpine et de ses Protocoles ;
3. invite les Parties contractantes et les observateurs à continuer de soutenir activement l'échange d'expériences dans l'esprit de la déclaration sur l'aménagement durable du territoire dans les Alpes au sein du Groupe d'experts ouvert présidé par l'Allemagne ;
4. demande à la Présidence du Groupe d'experts ouvert de présenter des rapports périodiques au Comité permanent, ainsi qu'à la prochaine Conférence alpine, afin de dresser un état des lieux.